



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2009  
19h30 – Salle Allante**

**PROCES VERBAL**

**PRESENTS** = MM. CARMINATI, Mmes AUBERT-FERRY, VILLARD, Mlle SEIGNEMARTIN, Mrs THOMASSET, TAVERNIER, DONZEL, MACHUT.

Mmes BONNAMOUR, JOUX, MARIN, PILLET, RAMELLA, THEPPE-GOURMAND, MERMET, TENAND Mme RADAU

Mrs BERROD, ROBIN, SONTTHONNAX, TRINQUET, VIALLE, COLLET, RUGGERI

**EXCUSES** : Jean-Henri LAURENT, pouvoir à Mme THEPPE-GOURMAND et Jacqueline DELECHAMP (sans pouvoir).

**ABSENTS** : Mme MARTIN.

Présents : 24

Excusés : 2

Pouvoir : 1

Absents non excusés : 1

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et désigne Monsieur Jean-Claude RUGGERI comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du Conseil du 16 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

## I/ FINANCES – BUDGET

Rapports présentés par Mme AUBERT-FERRY

### I-1 ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Madame AUBERT-FERRY expose au Conseil municipal qu'après plusieurs poursuites contentieuses, les sommes décrites ci-dessous n'ont pu être recouvrées par le Comptable du trésor.

Il est donc proposé au Conseil de bien vouloir admettre celles-ci en non valeur, ce qui ne fait pas obstacle à un éventuel recouvrement ultérieur, dans la mesure où cette décision ne constitue pas une remise gracieuse.

Exercice 2001 : redevance ordures ménagères pour 59.31€ (Monsieur AYEB Feteh)

Exercice 2005 : redevance ordures ménagères pour 6.25€ (Monsieur KARABULUT Omer) et cantine scolaire pour 58.16€ (Madame Maria DOS SANTOS)

Exercices 2006 et 2007 : cantine scolaire pour 165.59€ (Madame Laetitia CURY pour 105.09€ et Madame FOLTYNSKI Pascaline pour 60.50€).

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

### I-2 CONTRATS D'ASSURANCE – ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA PERIODE 2010-2014 :

(M. TAVERNIER quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Les marchés d'assurance contractés par la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Un nouvel appel d'offres ouvert a donc été lancé pour les 7 lots suivants :

LOT 1	Domage aux biens
LOT 2	Responsabilité civile
LOT 3	flotte
LOT 4	Delacroix
LOT 5	Assurance du personnel
LOT 6	abbatiale
LOT 7	Défense pénale

A l'issue de cette consultation et après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 05 octobre 2009, il est proposé au Conseil d'attribuer les marchés aux compagnies suivantes :

LOT 1	Domage aux biens	MMA 13 987€
LOT 2	Responsabilité civile	MMA 2 108€
LOT 3	flotte	GRAS SAVOYE 4 113€
LOT 4	Delacroix	SARRE et MOSELLE 900€
LOT 5	Assurance du personnel	GROUPAMA 55 895€
LOT 6	abbatiale	MMA 3 424€
LOT 7	Défense pénale	SARRE et MOSELLE 853€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les attributions des 7 lots décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de quatre ans.

<b>Pour 24</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

### I-3 ASSOCIATION ARTS CROISES EN HAUT BUGEY – AVANCE SUR SUBVENTION 2010

L'Association Arts croisés en Haut-Bugey a rencontré au cours de l'année 2009 ; quelques difficultés diverses l'ayant amenée à réduire voire supprimer certaines de ces activités. Toutefois, s'agissant d'un acteur majeur du développement culturel sur Nantua et ses alentours, il est primordial de mettre en œuvre tous les moyens permettant à cette Association de continuer à rayonner et proposer des activités de qualité pour le plus grand nombre. Aussi, est-il proposé au Conseil de bien vouloir autoriser le versement d'une avance de 3 000€ sur la subvention 2010 pour favoriser la continuité des animations de la maroquinerie et de l'atelier « des notes et des mots ».

<b>Pour 19</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 6</b>
----------------	-----------------	---------------------

*(Abstention de Mmes VILLARD, JOUX, MERMET, BONNAMOUR, RAMELLA et PILLET).*

### I-4 CAMPING MUNICIPAL DELEGATION SIMPLIFIEE DE SERVICE PUBLIC – LANCEMENT DE LA PROCEDURE (cahier des charges et avis d'appel public à la concurrence joints à la présente convocation).

*Rapport présenté par M. DONZEL,*

Le camping municipal est actuellement en gestion déléguée par voie d'affermage. La convention signée entre la commune et le délégataire prend fin au 30 avril prochain et obligation est faite à la collectivité de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

La prochaine délégation comprendrait la gestion du camping, à savoir :

- la promotion et l'information à destination des touristes,
- leur accueil sur emplacements et en habitations légères de loisirs,
- l'entretien de l'ensemble du complexe (espaces verts, sanitaires, bâtiment d'accueil, aires d'accueil, voies de circulation),
- la restauration,
- la gestion d'une aire de service à réaliser pour les camping-cars

La durée de la convention serait de trois ans.

L'article L1411-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de recourir à une procédure simplifiée de délégation de service public, lorsque la convention n'excède pas trois années et porte sur un montant de recettes ne dépassant pas les 68 000€ par an. Cette faculté n'exonère pas le délégant de ses obligations en matière de publicité préalable, de transparence et de respect de l'égalité d'accès à la commande publique.

Il est proposé au Conseil, sur avis favorable de la commission tourisme du 29 septembre 2009, de bien vouloir approuver le principe et le contenu de la délégation de service public du camping municipal, d'en approuver la durée de trois ans et autoriser le lancement de la procédure par la voie simplifiée prévue à l'article L1411-12 du CGCT.

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## II/ FONCIER – URBANISME - TRAVAUX

*Rapports présentés par Monsieur MACHUT*

### II-1 INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE AB 485 – BIEN VACANT ET SANS MAITRE

Monsieur MACHUT informe le Conseil que par arrêté du 31 mars 2009 pris sur avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs, une procédure d'incorporation d'un bien vacant et sans maître a été lancée sur la parcelle AB 485.

Cette parcelle est située parallèlement à la rue du Docteur Mercier, le long de l'internat du lycée et débouche directement devant le lac.

Son acquisition revêt donc un caractère particulièrement stratégique, complémentaire de celle de la maison de Maître MAGNARD, sise rue du Docteur Mercier, qui a fait l'objet d'une décision de préemption au profit de la commune.

L'arrêté susvisé a fait l'objet d'une transmission en Sous-préfecture, ainsi qu'aux services fiscaux. Il a en outre été régulièrement affiché en Mairie, sur la parcelle même, et a fait l'objet d'une notification auprès de l'ensemble des riverains de celle-ci.

Au terme de six mois, personne n'en a revendiqué la propriété et n'en a encore moins apporté la preuve.

Aussi est-il proposé au conseil de bien vouloir décider de l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal.

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## II- 2 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – MARCHES DE TRAVAUX - AVENANTS

Centre Technique Municipal, Avenants n° 2 aux marchés de travaux des lots n°7, n°9 et 13 (Métallerie, Menuiserie Intérieur et électricité).

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du mardi 15 Septembre 2009

Lot n°	Marché initial HT	Avenant HT	Marché Modifié HT	%	Motivations
7-METALLERIE	9 154,36 €	+663,00 €	9 817, 36 €	+7,2%	Nécessité de ventiler un placard destiné au stockage d'hydrocarbure pour le matériel d'espaces verts Ajout de grille de ventilation basse et haute
9 MENUISERIE INTERIEURE	14 744,00	-514,00 €	14 230,00 €	-3,5 %	Suppression de la signalétique, des miroirs de plaque de plafond, caisson d'habillage et trappe accès combles Plus value pour cylindres sur organigramme, grille à plafond habillage poteau métallique local bottes création d'un placard pour stockage des hydrocarbures espaces verts
13- ELECTRICITE Avenant n°1	22 994,67€	+903.85 €	23 898,52 €	+3.9 %	Pose d'une logette Tarif Jaune demandée par ERDF
Avenant n°2		+2 233,78 €	26 132,30 €	+9,34 %	Câblage supplémentaire pour séparer l'alimentation électrique du centre technique et de l'habitation câblage téléphone entre nouveau et ancien bâtiment

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## II- 3 CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le contrat actuel conclu avec la société Dalkia en 2004 arrive à expiration le 30 Septembre 2009. Un appel d'offre européen a été lancé compte tenu du montant du marché. Quatre sociétés ont retiré le dossier de consultation et trois d'entre elles ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 15 Septembre 2009 à 18 heures pour ouvrir les plis et retenir une entreprise.

Au vu des offres présentées c'est la société Dalkia qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant annuel est de 38 563,27 € hors taxes pour 13 chaufferies. Le contrat est conclu avec la société Dalkia pour une durée de cinq années. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le maire à signer le marché à intervenir ainsi que les avenants dépourvus d'incidence financière ou d'un montant en +/- value inférieur à 5% du marché initial.

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## II-4 RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN (documents disponibles au secrétariat)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

## III – ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL

*Rapports présentés par Monsieur THOMASSET*

### III-1 PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

Il est rappelé au Conseil que les emplois municipaux doivent être autorisés par le Conseil et que ceux-ci sont récapitulés au sein du tableau des effectifs.

Pour faire face aux départs enregistrés ces trois derniers mois, il convient de pourvoir les trois emplois actuellement vacants. Parmi ceux-ci, deux à temps plein ont vocation à être occupés à hauteur de 90% chacun.

Il convient donc de supprimer au niveau du tableau des effectifs un emploi d'adjoint administratif à temps complet et un emploi de rédacteur à temps complet et de créer deux nouveaux emplois d'adjoint administratif à 90% à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## IV- JEUNESSE – SPORT- VIE ASSOCIATIVE

*Rapport présenté par Monsieur le Maire.*

### IV-1 US NANTUA –PORT RUGBY : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation de locaux avec le club de rugby.

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

*Rapport présenté par Monsieur le Maire.*

### IV-2 CENTRE D'ANIMATION ET D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'existence d'une offre riche d'activités culturelles et sportives sur la commune, que celles-ci soient municipales comme la médiathèque, associatives ou des organismes socio-éducatifs comme ATELEC.

Toutefois, nombre de représentants de l'action sociale déplorent l'absence d'une structure de type « centre social », à même notamment de :

- fédérer les différents intervenants de l'action sociale et favoriser un travail en partenariat pour le plus grand bénéfice des usagers,
- constituer pour la commune un véritable interlocuteur des partenaires institutionnels,
- devenir le bras armé de la commune pour la mise en place d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse, et du lien social favorisant le mieux vivre ensemble.

Ce type de structure pourrait être envisagé à échéance de deux ou trois ans, au terme d'une réflexion à initier avec les partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général, ainsi qu'avec les acteurs du travail social sur le secteur.

Aussi, Monsieur le Maire propose de confier à la commission citoyenneté une mission de réflexion sur la création d'un centre social sur la commune.

Cette réflexion devra définir les objectifs du projet, et les moyens à mettre en œuvre (locaux, type de gestion,....) pour le mener à bien.

<b>Pour 25</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

#### **V- QUESTIONS DIVERSES**

- Effectifs scolaires pour l'année 2009/2010
- Présentation du nouveau site internet

#### **VI COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**